

MENTION SCIENCES DU LANGAGE

Outre la diversité des formations de 1^{er} cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence Mention **Sciences du langage** :

↻ **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

↻ **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

↻ **Etre intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

↻ **Faire preuve de curiosité intellectuelle pour le fonctionnement du langage humain**

La licence Sciences du langage a en effet pour objet l'étude et la compréhension des processus langagiers et du fonctionnement de la langue dans sa diversité et sa complexité.

↻ **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence de Sciences du langage laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.